Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250526-D202519-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14
	Quorum atteint	

L'année deux mille vingt-cinq, le 26 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, REY Christian, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, GONIN Frédéric.

Date de convocation : 16 mai 2025 Date d'affichage : 16 mai 2025

Absents représentés : PERCHE Stéphane représenté par Cyril LARAT, DELENCRE Florian représenté par Serge PROD'HOMME, COINTE Catherine représentée par Etienne LARAT.

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 19-2025 – AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC VALENCE ROMANS AGGLO DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES AVEC CITEO

CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés diffus. Cette convention a été proposée à toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge la gestion de déchets issus des produits d'emballages relevant de son agrément et qui sont produits dans le cadre d'opérations de nettoiement. La convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.
Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO a proposé aux communes volontaires de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo serait le mandataire. Les soutiens seront donc versés par CITEO à la communauté d'agglomération, charge à elle de les répartir entre les collectivités mandantes.
Par délibération n°19/2024 en date du 27 mai 2025, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention de mandat avec Valence Romans Agglo et les communes du territoire.
Cette convention a été signée par 43 communes. Or, depuis la signature de cette dernière, 8 communes ont émis le souhait de rejoindre le groupement : Beauregard-Baret, Le Chalon, Crépol, Eymeux, Geyssans, Peyrus, Rochefort-Samson et Triors.
Comme prévu à l'article 7 de la convention de mandat, la modification du périmètre doit donner lieu à la signature d'un avenant n°1 qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les différentes parties.

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de mandat avec Valence Romans Agglo,
- **d'autoriser** le maire à signer le présent avenant,
- **d'autoriser et mandater** le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX
26 - Drôme